|  |
| --- |
| en groupement de commande avec |
| **Remplacement des radars et installations d’EcdisD’ECDIS (Electronic Chart Display and Information System) par du materiel NACOS MARINE (Ex Wartsila) sur les navires de la flotte océanographique opérés par Genavir, y compris les pièces de rechange** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ACCORD-CADRE DE FOURNITURES PASSÉ**  **SELON LA PROCÉDURE FORMALISÉE**  **en Appel d’offre Ouvert**  (Articles R. 2124-1 à R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-7 à R. 2162-12 du code de la commande publique) | | |
|  |  |  |
| Dossier :  GNVR-08-2025 |  | **ACTE D’ENGAGEMENT**  **(A.E.)** |

***Adresse mail du candidat (unique) :***

***@***

*Cette adresse mail sera utilisée pour tout échange relatif à cette consultation via la plateforme Place. Elle se doit d’être unique et correspondre à une adresse fréquemment consultée*.

Cet acte d’engagement correspond à la solution de base unique de la consultation.

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

multi-attributaires

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

***Accord-cadre s’exécutant par l’émission de bons de commande et de marchés subséquents :***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Accord-cadre GNVR-10-2025 | | |
|  | **Montant H.T.** | Montant T.T.C. |
| - Minimum | **150 000 €** | 180 000 € |
| - Maximum | **500 000 €** | 600 000 € |
| Sur la durée totale de l’accord-cadre | | |

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de conclure des accords-cadres de prestations similaires en vertu de l’article R. 2122-5 du code de la commande publique.

# Article 1er – CONTRACTANT (voir annexe)

*Veuillez compléter l’intégralité des informations dans la rubrique vous concernant :*

**Vous êtes une entreprise individuelle**

Je soussigné,

Madame, Monsieur

agissant en mon nom personnel,

domicilié à

adresse électronique

*(cette adresse a vocation à être utilisée dans le cadre de la procédure, veillez à renseigner   
une adresse électronique valide).*

numéro de téléphone       numéro de télécopie

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

**Vous êtes une société (ou un groupement d’intérêt économique)**

Nous soussignés,

Madame, Monsieur

agissant en qualité de

pour le compte de la Société       (*Intitulé complet et forme juridique de la Société)*

Catégorie :  TPE (< 10 salariés)

PME (entre 10 et 249 salariés)

ETI-GE (> 250 salariés)

SCOP

Groupement de producteurs agricoles

Artisan

Société coopérative d’artisans

Entreprise adaptée  E.S.A.T.  Autre :

ayant son siège social à

adresse de l’établissement[[1]](#footnote-1)\*

adresse électronique

*(cette adresse a vocation à être utilisée dans le cadre de la procédure, veillez à renseigner   
une adresse électronique valide)*.

numéro de téléphone       numéro de télécopie

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

**Vous êtes un groupement d’opérateurs économiques**

*Remplir ici les informations relatives au mandataire, puis compléter l’annexe au présent acte d’engagement identifiant les opérateurs économiques membres du groupement.*

Nous soussignés,

Madame, Monsieur

agissant en qualité de

pour le compte de la Société       (*Intitulé complet et forme juridique de la Société)*

Catégorie :  TPE (< 10 salariés)

PME (entre 10 et 249 salariés)

ETI-GE (> 250 salariés)

SCOP

Groupement de producteurs agricoles

Artisan

Société coopérative d’artisans

Entreprise adaptée

E.S.A.T.

Autre :

ayant son siège social à

adresse de l’établissement[[2]](#footnote-2)\*

adresse électronique

*(cette adresse a vocation à être utilisée dans le cadre de la procédure, veillez à renseigner   
une adresse électronique valide).*

numéro de téléphone       numéro de télécopie

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

désignée mandataire :

 du groupement solidaire

 solidaire du groupement conjoint

 non solidaire du groupement conjoint

constitué entre les opérateurs économiques cités en annexe au présent acte d’engagement.

- après avoir pris connaissance des pièces constitutives du présent marché, mentionnées par ordre de priorité décroissante, par dérogation à l’article 4.1 du CCAG Techniques de l’Information et de la Communication (CCAG TIC) – 2021, ci-dessous et après les avoir acceptées, à savoir :

a) Pièces particulières :

- Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes :

• en cas de groupement, annexe n° 1 identifiant les opérateurs économiques membres du groupement

• en cas de groupement conjoint, annexe n° 2 relative à la répartition des prestations par cotraitant

• Annexe n° 3 formulaire de nantissement de créance ou de cession de créance

• Annexe n° 4 formulaire de demande d’avance après l’attribution d’un marché

• bordereau des prix unitaires et devis estimatifs (DQE)

- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes

b) Pièces générales :

Les documents applicables étant ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que ce mois est défini au 4.3.2 du CCAP :

- Cahier des Clauses Administratives Générales CCAG Techniques de l’Information et de la Communication (CCAG TIC) – 2021 ;

Le prestataire déclare bien connaître les pièces. Celles-ci, bien que non jointes matériellement à l’accord-cadre, sont réputées en faire partie intégrante.

- après avoir fourni l'ensemble des documents requis à l'appui de notre candidature,

- nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à honorer les obligations qui nous incombent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date limite de remise des offres.

# Article 2 - PRIX

Le présent accord-cadre est conclu en euros (€).

Les modalités de révision des prix sont fixées au C.C.A.P.

Les prestations du présent accord-cadre seront réglées par application des prix unitaires, aux quantités réellement exécutées.

Le montant total des prestations sera compris entre le montant minimum et le montant maximum figurant en page 2 du présent document.

Les prestations du présent marché seront réglées par application des prix unitaires, aux quantités réellement exécutées.

L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte du **détail estimatif (DQE)** est de :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Montant hors T.V.A. |  | € |
| T.V.A. au taux de       % |  | € |
| **Montant T.V.A. incluse** |  | **€** |

|  |  |
| --- | --- |
| ⮞ en lettres T.T.C. : |  |

La remise catalogue accordée est de :       %

**Sous-traitance :**

La sous-traitance de certaines parties de l’accord-cadre pourra s'effectuer sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles R. 2193-1 à R. 2193-22 du code de la commande publique.

Les conditions d'acceptation des sous-traitants et l'agrément de ses conditions de paiement constituent des obligations prévues par l'article 3 de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance.

L'annexe au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par un sous-traitant payé directement, le nom de ce sous-traitant et les conditions de paiement du contrat de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans cette annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant pourra présenter en nantissement.

Cette annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification de l’ accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

(en lettres)

(en chiffres)

Le montant maximal de la créance que nous pourrons présenter en nantissement est ainsi de :

(en lettres)

(en chiffres)

# Article 3 - DÉLAI D’EXECUTION

**Durée de l’accord-cadre :**

L’accord-cadre est conclu pour une durée de 4 années à compter de la notification.

**Délai d’exécution :**

Pour les pièces de rechanges :

Les bons de commande préciseront les délais maximums de réalisation des prestations.

Pour les marchés subséquents :

Les pièces de marché des marchés subséquents préciseront les délais maximums de réalisation des prestations.

# Article 4 - PAIEMENTS

Si l’entité éditant la facture a un numéro de SIRET différent de l’entité indiquée à l’article 1er, indiquer le n° de SIRET de cette entité ici :

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert

**Candidat unique**

au nom de :

sous les références ci-après :

**-** code établissement :

**-** code guichet :

**-** n° de compte :

**-** clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

**Groupement solidaire**

Paiement des sommes sur un **compte unique :**

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l’accepte, procuration à l’effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution de l’accord-cadre par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

au nom de :

sous les références ci-après :

**-** code établissement :

**-** code guichet :

**-** n° de compte :

**-** clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

**Groupement conjoint[[3]](#footnote-3)\***

***Cotraitant 1 (Mandataire)***

au nom de :

sous les références ci-après :

**-** code établissement :

**-** code guichet :

**-** n° de compte :

**-** clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

***Cotraitant 2***

au nom de :

sous les références ci-après :

**-** code établissement :

**-** code guichet :

**-** n° de compte :

**-** clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

***Cotraitant 3***

au nom de :

sous les références ci-après :

**-** code établissement :

**-** code guichet :

**-** n° de compte :

**-** clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

# Article 5 - AVANCE

Une avance est accordée au titulaire de l’accord-cadre dans les conditions définies à l’article 6.2 du CCAP

Le titulaire accepte cette avance  OUI  NON

(*à cocher par le candidat*)

***A défaut d'indication, le titulaire est réputé avoir renoncé à l’avance, qui ne lui sera donc pas versée.***

# Article 6 - RÉSILIATION EN CAS D’INEXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS

L’accord-cadre est résilié en cas d’inexactitude des renseignements fournis par le candidat retenu concernant sa situation sociale, fiscale, judiciaire et pénale.

La signature du présent acte d’engagement emporte signature des pièces suivantes :

* Formulaire de candidature DUME, ou tout autre document équivalent
* Toutes les pièces particulières visées à l’article 1er du présent document

# Article 8 – SIGNATURES

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Dénomination | A | Signature | Date |
| Le candidat (\*) | Personne habilitée à engager la Société : |  |  |  |
| Est accepté le présent marché, | | | | |
| La Direction  Genavir | Le Directeur | Plouzané |  |  |

*\*Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d’entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement.*

Date d'effet du marché : la notification du marché le

*(Date de réception de l'avis, à compléter par Genavir)*

# ANNEXE N° 1 A L’ACTE D’ENGAGEMENT

# OPERATEURS ECONOMIQUES MEMBRES DU GROUPEMENT CANDIDAT

*Cette annexe est à renseigner impérativement par les entrepreneurs candidatant en groupement pour compléter l’article 1 :*

**Cotraitant n° 1**

Madame, Monsieur

Agissant en qualité de

 pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone       Télécopie

Numéro de SIRET

 pour la Société

agissant en qualité de

pour le compte de la Société       (*Intitulé complet et forme juridique de la Société)*

Catégorie :  TPE (< 10 salariés)

PME (entre 10 et 249 salariés)

ETI-GE (> 250 salariés)

SCOP

Groupement de producteurs agricoles

Artisan

Société coopérative d’artisans

Entreprise adaptée

E.S.A.T.

Autre :

ayant son siège social à

adresse de l’établissement[[4]](#footnote-4)\*

adresse électronique

Numéro de téléphone       Télécopie

Numéro de SIRET

**Cotraitant n° 2**

Madame, Monsieur

Agissant en qualité de

 pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone       Télécopie

Numéro de SIRET

 pour la société

agissant en qualité de

pour le compte de la Société       (*Intitulé complet et forme juridique de la Société)*

Catégorie :  TPE (< 10 salariés)

PME (entre 10 et 249 salariés)

ETI-GE (> 250 salariés)

SCOP

Groupement de producteurs agricoles

Artisan

Société coopérative d’artisans

Entreprise adaptée

E.S.A.T.

Autre :

ayant son siège social à

adresse de l’établissement[[5]](#footnote-5)\*

adresse électronique

Numéro de téléphone       Télécopie

Numéro de SIRET

**Cotraitant n° 3**

Madame, Monsieur

Agissant en qualité de

 pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone       Télécopie

Numéro de SIRET

 pour la société

agissant en qualité de

pour le compte de la Société       (*Intitulé complet et forme juridique de la Société)*

Catégorie :  TPE (< 10 salariés)

PME (entre 10 et 249 salariés)

ETI-GE (> 250 salariés)

SCOP

Groupement de producteurs agricoles

Artisan

Société coopérative d’artisans

Entreprise adaptée

E.S.A.T.

Autre :

ayant son siège social à

adresse de l’établissement[[6]](#footnote-6)\*

adresse électronique

Numéro de téléphone       Télécopie

Numéro de SIRET

# ANNEXE N° 2 A L’ACTE D’ENGAGEMENT

# REPARTITION DES PRESTATIONS PAR COTRAITANTS

*Cette annexe est à renseigner impérativement par le candidat en cas de groupement conjoint.*

|  |  |
| --- | --- |
| *Désignation de l’entreprise* | *Prestations concernées* |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

🟑🟑🟑🟑🟑🟑

# ANNEXE N°3 A L’ACTE D’ENGAGEMENT

FORMULAIRE DE NANTISSEMENT DE CREANCE OU DE CESSION DE CREANCE (1)

Copie certifiée conforme à l’original, délivrée uniquement en unique exemplaire pour être remise à l’établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance, consenti conformément à la loi N°81-1 du 2 janvier 1981 modifiée, facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

(2) La totalité de l’accord-cadre

(2) La partie de la prestation évaluée à       (en lettre) euros que le titulaire d’envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct

(2) La partie de la prestation évaluée à       (en lettre) euros et devant être exécutées par       en qualité de  co traitant  sous-traitant

Délivrée à l’entreprise titulaire de l’accord-cadre GNVR-10-2025 relatif à l’opération de Remplacement des radars et installations d’Ecdis (Electronic Chart Display and Information System) par du matériel Naco Marine (ex Wartsila) sur les navires de la flotte océanographique opérés par Genavir, y compris les pièces de rechanges.

A Le (3)

Signature :

**ANNOTATIONS ULTERIEURES EVENTUELLES :**

La part de prestations que le titulaire n’envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à (en lettre)       euros

Délivrée à l’entreprise titulaire de l’accord-cadre GNVR-10-2025 relatif à l’opération de Remplacement des radars et installations d’Ecdis (Electronic Chart Display and Information System) par du matériel Naco Marine (ex Wartsila) sur les navires de la flotte océanographique opérés par Genavir, y compris les pièces de rechanges.

A Le (3)

Signature :

(1) A remplir par le maitre d’ouvrage en original sur une photocopie. (2) Cocher la case utile. (3) Dates et signatures originales.

# ANNEXE N°4 A L’ACTE D’ENGAGEMENT

# DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D’AVANCE APRES L’ATTRIBUTION DU MARCHE

*une demande par co traitant*

*Pour que la demande d’avance soit traitée, le titulaire doit adresser la présente annexe 4 à notre service comptabilité, à l’adresse suivante :* [*facturation@genavir.fr*](mailto:facturation@genavir.fr)*. Le titulaire doit l’accompagner pour les marchés supérieurs à 200 000 €, de la copie de la garantie à première demande (article 6.2 du CCAP).*

Dans le cadre du marché GNVR-10-2025, une demande d’avance a été faite au moment de la remise des offres le       et est à accorder à       (non du titulaire ou du co traitant).

Montant du marché:

Montant de la part du co traitant , le cas échéant :

Sous-traitance en paiement direct à déduire :

Montant de la demande d’avance :

Marché supérieur à 200 000 € HT :

Garantie à 1ere demande jointe au dossier : oui  non

L’original de la garantie est à adresser à [*facturation@genavir.fr*](mailto:facturation@genavir.fr)

Montant de la Garantie à 1ere demande :

**A charge du titulaire de tracer l’avance sur les situations.**

Demande faite le      , à

Signature :

Reçue à la comptabilité Genavir le

1. \* Uniquement si elle est différente du siège social. [↑](#footnote-ref-1)
2. \* Uniquement si elle est différente du siège social [↑](#footnote-ref-2)
3. \* Si le groupement comporte plus de 3 cotraitants, les ajouter [↑](#footnote-ref-3)
4. \* Uniquement si elle est différente du siège social. [↑](#footnote-ref-4)
5. \* Uniquement si elle est différente du siège social. [↑](#footnote-ref-5)
6. \* Uniquement si elle est différente du siège social. [↑](#footnote-ref-6)